

« ACTE 2 DE L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS », AUCUN ENTRACTE POUR LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Sylvie Retailleau annonce vouloir mettre en place dans 8 universités pilotes un "acte 2 de l'autonomie des universités". Cette déclaration, qui officialise des bruits de couloir, provoque une grande inquiétude sur l'avenir de nos universités et sur le modèle universitaire ouvert et émancipateur que l'UNEF ne cesse de défendre.

Des annonces à marche forcée

Alors que nous constatons, avec violence, l'ensemble des dégâts de l'acte 1 de l'autonomisation des universités, qui a favorisé l'émergence d'EPE proposant des formations financées directement par le marché privé, de l'autonomisation des universités, le gouvernement veut mettre en marche l'acte 2. Déficit structurel, manque de personnel, fermeture de formations, sélection sociale de plus en plus forte, entre l'autonomisation de nos universités et les multiples réformes du gouvernement, nos universités sont mises en danger.

Bien que la communauté universitaire rejette massivement cette autonomisation au vu de l'effet néfaste que cette dernière a eu sur l'ensemble de nos universités, Emmanuel Macron et Sylvie Retailleau veulent nous imposer une deuxième réforme de ce type.

Une autonomie qui veut dire un désengagement et une libéralisation de l'enseignement supérieur

La ministre nous annonce une autonomisation fondée sur 4 piliers : une autonomie institutionnelle, une autonomie pédagogique, une autonomie financière et une autonomie en termes de ressources humaines. Ces points ne signifient qu'une seule chose, toujours moins de financement et une remise en question de notre démocratie pour nos universités et toujours plus d'inégalité entre étudiant-e-s. L'autonomie institutionnelle prévue est comparée à celle des EPE, où la démocratie est balayée d'un revers de la main avec des conseils composés librement par le-la chef-fe d'établissement ce qui entraîne systématiquement une baisse de la représentativité étudiante qui est déjà trop basse.

L'autonomie pédagogique annoncée ne va être qu'une destruction de ce qui reste des droits des étudiant-e-s déjà bien abîmés par la loi ORE de 2018 et entraîner la fin des cadrages nationaux sur les examens, la compensation ou encore les rattrapages et donc l'ensemble des droits étudiants. L'autonomie financière promise ne va consister qu'en un désengagement encore plus massif de l'État dans nos universités déjà exsangues ce qui va entraîner un recours massif aux financements privés et toujours plus de mises en concurrence des établissements via les pôles à projet. Enfin, l'autonomie en matière de ressource humaine n'est que la promesse de toujours moins de postes financés par l'État et toujours plus de postes gelés et de postes précaires (contractuel, ATER ...).

Tout dans ces annonces montre que le gouvernement veut détruire l'enseignement supérieur public. Tout dans ces annonces montre que le gouvernement impulse un enseignement supérieur de plus en plus libéral qui met en concurrence les universités et de plus continue de mettre en place une politique pour favoriser l'enseignement supérieur privé.

Tout dans ces annonces montre que le projet de ce gouvernement est bien la sélection sociale à l'entrée de nos universités et la création d'un Enseignement supérieur public à deux vitesses avec d'un côté des universités sous financées et de l'autre, des universités qui auraient su prendre le train de ces réformes néolibérales.

Pour des universités ouvertes et émancipatrices

Face au projet du gouvernement qui ne cherche qu'à fermer nos universités au plus grand nombre et à accélérer la destruction des droits étudiants, l'UNEF se mobilise pour imposer le financement des universités à la hauteur de leurs besoins, ouvertes à tou-te-s et qui garantissent la réussite aux étudiant-e-s, peu importe leurs origines sociales. Pour cela nous exigeons :

- L'injection de 1,5 milliards d'euros par an dans l'enseignement supérieur public pendant 10 ans.
- L'ouverture de 40 000 places en licence et 20 000 en master en urgence dès la rentrée prochaine.
- Le retrait de l'acte 2 de l'autonomisation des universités.
- La suppression des statuts d'établissements dérogatoires au code de l'éducation comme les EPE ou les ComUE expérimentales.
- Un retour à un cadrage national des droits étudiants
- La création d'université de proximité afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'université